



AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS



Rapport Annuel

Pour les exercices terminés les 31 août 2009 et 2008



AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS



Rapport de gestion

Pour l'année financière terminés le 31 août 2009.

Table des matières

Rapport de Gestion

Introduction.....	1
Énoncés Prospectifs.....	1
Résultat d'exploitation et Point saillant	1
Projet d'exploration: concession Block J Woduna.....	2 - 3
Projet d'exploration: concession de cuivre	4
Information financière sélectionnée	4
Discussion générale sur l'information financière sélectionnée	5 - 12
Ressources financières	12
Situation de trésorerie.....	12 - 13
Engagements financiers	13 - 14
Modifications comptable récentes	15 - 18
Principales estimations comptables	18 - 19
Instrument Financier.....	19 - 20
Information sur les financement	20
Information sur les actions en circulation	20
Opérations entre apparentés	20
Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière.....	21
Facteurs de Risque.....	22

INTRODUCTION

Le rapport de gestion (« RG ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers vérifiés d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins (« Afri-Can », « la Société », ou « AFA »), pour les périodes terminées le 31 août 2009 et le 31 août 2008, de même qu'avec la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et les notes qui s'y rattachent. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 17 décembre 2009. La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers sur le site SEDAR (www.sedar.com).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des « énoncés prospectifs », tels qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garantie que ces énoncés se révéleront exacts et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront consistants avec ces énoncés prospectifs.

La Société prend engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs et informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET POINT SAILLANT

Au cours des dernières années, la nature fondamentale des activités d'Afri-Can n'a pas changé. En tant que société canadienne d'exploration et de développement inscrite à la Bourse de Croissance TSX, l'objectif premier de la Société est d'acquérir, d'explorer et développer des concessions de diamants marins et d'exploration minérale en Namibie, qui offrent la possibilité de développer des ressources de classe mondiale.

- Durant l'année financière 2009, la Société a négocié une nouvelle entente avec IMDH. Depuis l'arrivée du vaisseau à Cape Town, l'équipe technique d'Afri-Can travaille en étroite collaboration avec IMDH pour s'assurer que le programme d'échantillonnage soit fait avec les plus hauts standards de l'industrie.
- Durant l'année financière 2009, les levés de fonds de la Société ont totalisé 1 008 400 \$, et cela à la suite à quatre placements privés pour 954 100 \$ et 54 300 \$ pour l'exercice de bons de souscription.

PROJETS D'EXPLORATION

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD.** («**IMDH**») pour affréter le vaisseau MV Mare Oceano dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J Woduna en Namibie dans laquelle Afri-Can détient un intérêt de 70%.

Le Mare Oceano devait compléter le programme en deux phases distinctes. La phase 1 consistait en un levé géophysique et l'extraction de d'échantillons par vibro-foreuse. La phase 2 consistait au programme d'échantillonnage actuel et devait se compléter quand le Mare Oceano serait équipé avec des équipements miniers et d'échantillonnage appropriés.

L'entente était conditionnelle à l'approbation des actionnaires parce qu'elle incluait une option de paiement en capital actions qui prévoyait un bonus significatif (coût + 40%) si IMDH acceptait d'être rémunérée en actions de la Société. Les actionnaires d'Afri-Can ont approuvé cette option de paiement le 23 février 2006 et ce par un vote favorable à 99,8%.

Selon les termes de l'entente de 2006, Afri-Can devait versé des frais de mobilisation et démobiliation, des frais de location journalier et devait couvrir la consommation de pétrole. Afri-Can devait verser un premier paiement de 300 000 US \$ à la mobilisation du MV Mare Oceano à la 1^{ère} phase du programme et devait payer la consommation de pétrole à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau.

Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, le solde payable à la fin du programme est estimé à 1,8 million \$ US (avant l'addition de la majoration de 40%) et sera payable 30 jours après la fin du programme complet.

La première phase de notre programme de délimitation de ressources sur le Bloc J fut complétée le 22 novembre 2006. Cette phase comprenait un levé géophysique de 854 lignes kilomètres et l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. L'analyse et l'interprétation des résultats complétés en 2007 ont permis la finalisation de la planification détaillée de la phase d'échantillonnage en vrac en 2008 qui consistera en l'extraction d'environ 319 larges échantillons de 10 mètres carrés chacun.

Le coût de la 1^{ère} phase complétée durant l'année financière 2007 a totalisé 963 343 US \$. Ce montant représente 300 000 US \$ versé pour la mobilisation du MV Mare Oceano et 263 343 US \$ versé pour la consommation de pétrole et frais divers encourus durant la 1^{ère} phase du programme. La balance de 400 000 US \$ représente l'estimation de la Direction quant la somme à être facturée par IMDH, tel que stipulé par l'entente, à la fin du programme complet de délimitation de ressource.

En plus du levé géophysique complété en novembre 2006, l'équipe technique de la Société a publié le 31 janvier 2007, un rapport NI 43-101 basé sur les travaux précédant le programme d'exploration débuté pendant l'année fiscale 2007. Ce rapport estimait un potentiel diamantifère préliminaire sur le Bloc J. Le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année fiscale 2008, l'équipe technique de la Société a produit trois rapports de progression datés du; 27 septembre, 20 novembre 2007 et du 24 janvier 2008 sur les Caractéristiques 8, 17 et 19 qui ont respectivement confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle pour le potentiel diamantifère.

Un rapport final synthétisant tous les rapports produits avant et durant la première phase du programme de délimitation de ressources conformément à la norme NI 43-101, a été complété durant le troisième trimestre de 2008. Ce rapport permet à la Société et à IMDH de finaliser la cédule et la préparation du vaisseau pour la seconde phase du programme de délimitation de ressources.

Au début de l'année financière 2008, IMDH a informé la Société qu'elle ne convertirait pas le MV Mare Oceano, tel que stipulé à l'entente originale, parce qu'elle avait acquit le DP Trenchsetter pour le convertir.

Au cours de l'année 2008, la conversion du vaisseau «DP Trenchsetter» pour le «MV DP The Explorer», un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, a été beaucoup plus longue qu'originellement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseaux ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marins, a créé des délais pour le départ du vaisseau du chantier naval JSML à Singapour. Le vaisseau a finalement quitté Singapour le 10 février 2009 et est arrivé à Cape Town le 16 mars 2009.

Le vaisseau est demeuré à Cape Town du 16 mars au 27 août 2009 pour l'installation de l'outil d'échantillonnage, de l'usine de récupération de minéraux, pour procéder à des tests des systèmes et pour recevoir la validation nécessaire validant que le système de positionnement dynamique (DP II) fonctionnait dans les paramètres prescrits. (Des photos de l'installation des équipements sont disponibles sur notre site web à : www.afri-can.com).

Depuis septembre 2009, IMDH a procédé en Namibie, IMDH a testé l'équipement en eau profonde dans les environs de Walvis Bay pour calibrer les nouveaux équipements d'échantillonnage, de traitement ainsi que le système de positionnement dynamique (DP II) pour qu'ils atteignent leur efficacité optimale. IMDH procédera aussi à l'entraînement du personnel et à un test d'échantillonnage pour s'assurer que tous les systèmes fonctionnent correctement avant de débiter le programme d'échantillonnage sur le Bloc J d'Afri-Can

Suivant le changement de vaisseau d'échantillonnage du MV Mare Oceano pour le MV DP The Explorer, les buts d'échantillonnage de la seconde phase du programme de délimitation de ressources ont été modifiés pour tirer avantage des capacités techniques accrues du vaisseau. Le but du programme demeure la délimitation d'une ressource diamantifère en accord avec l'Instrument National 43-101. Toutefois, les travaux couvriront désormais quatre caractéristiques (gîtes) et seront complétés au plus en trente jours (Pour de plus amples informations, svp vous référer au rapport Phase 3 sampling report dated March 19, 2009).

Le 10 décembre 2009, la Société a annoncé l'exécution d'une nouvelle entente de location avec IMDH. Cette nouvelle entente permet à la Société d'éliminer les coûteuses options de paiement tout en gardant intact tous les avantages de notre association avec IMDH. (Pour de plus amples informations sur les

termes de la nouvelle et de l'ancienne entente, svp vous référer au communiqué de presse de la Société daté du 10 décembre 2009 ou à la section afférente de cette discussion de états financiers et au notes 15 et 16 des états financiers).

La signature de la nouvelle entente a permis de clarifier deux points importants, soit la coûts du programme complet à approximativement 1,8 million US \$ et que les travaux débiteront au plus tard le 14 février 2010.

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Entre le 26 mai 2005 et le mois de juillet 2008, Afri-Can et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé des ententes concernant le développement du gîte de cuivre Haib en Namibie.

Le 2 juillet 2008, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. («Teck Cominco») selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib en Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection («Propriété») détenue par Deep South. En conséquence ce cette nouvelle entente d'option, Afri-Can met fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente.

Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en effectuant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US \$ et des paiements optionnels non cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US \$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquis son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un boni de production de 1 million US \$, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

L'entente a été approuvée par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie et est en vigueur depuis le 28 juillet 2008.

INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les années fiscales 2009, 2008, 2007, 2006, 2005 et 2004.

Discussion générale sur l'information financière sélectionnée

	FISCAL 2009	FISCAL 2008	FISCAL 2007	FISCAL 2006	FISCAL 2005	FISCAL 2004
	31/08/09	31/08/08	31/08/07	31/08/06	31/08/05	31/08/04
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	1,119,925	1,342,972	1,550,848	1,231,729	954,713	1,011,394
Perte avant radiations	1,123,260	1,295,762	1,483,957	1,265,234	1,038,142	1,055,289
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.010	0.010	0.010	0.010	0.012	0.014
Perte nette	1,123,261	1,295,762	1,483,957	1,265,234	6,849,562	4,835,086
Perte nette et perte nette diluée par action	0.010	0.010	0.010	0.010	0.080	0.060
Actif à court terme	50,891	391,827	1,923,044	687,679	345,862	93,217
Actif total	7,116,290	7,084,557	8,232,960	5,238,097	4,738,641	10,053,595
Passif à court terme	480,570	484,791	526,430	211,638	133,084	938,334
Sommes à payer aux administrateurs	390,866	368,985	458,038	513,980	356,042	812,162
Avoir des actionnaires	6,244,854	6,230,781	7,248,492	4,512,479	4,249,515	8,303,099

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can relatif à ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'accroissement du développement du Bloc J à un stade avancé, et par la suite développer les autres concessions.

Avant le programme d'exploration complété durant l'année fiscale 2007, et les analyses des résultats du programme d'exploration complété en 2008, les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrée sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km² identifiés comme ayant un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé ainsi que la conception d'un outil d'échantillonnage.

La plupart sinon la totalité des aspects positifs des programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 de Afri-Can ont été assombris par les problèmes rencontrés par ses concurrents. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et ont retardé de deux ans dans la mise en œuvre de son programme d'exploration. Au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2005 et jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités sur les concessions de Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, à la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

Suite à la signature de l'entente avec IMDH et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J n'est plus en mode entretien et maintenance, mais une propriété en développement. Durant le deuxième semestre de l'année fiscale 2006, la Direction a réactivé, avec le concours avec M. Dick Foster et l'équipe technique, la planification des programmes d'exploration déjà dressés.

Durant l'année fiscale 2007, soit en novembre 2006, la Société a complété la première phase de son programme d'exploration, soit un levé géophysique totalisant 854 lignes-kilomètres accompagné de l'extraction par vibrafouilleuse de 38 échantillons. De plus, l'équipe technique de M. Dick Foster a remis à jour tous les données et rapports des programmes d'exploration conduits précédemment au dernier programme de levé géophysique. Cette révision a été l'objet d'un rapport conforme à la norme NI 43-101, en date du 31 janvier 2007, qui a permis l'énonciation d'un potentiel diamantifère pour le Bloc J. De plus, le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année fiscale 2008, l'équipe technique de la Société a remis le 27 septembre, le 20 novembre 2007 et le 24 janvier 2008 trois rapports de progression sur chacune des Caractéristiques 8, 17 et 19 qui ont confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle du potentiel diamantifère. Le 21 avril 2008, la Société a publié un nouveau rapport 43-101 et a révisé l'estimation du potentiel diamantifère sur le Bloc J en Namibie.

Durant l'année financière 2009, la Société a négocié une nouvelle entente avec IMDH. Depuis l'arrivée du vaisseau à Cape Town, l'équipe technique d'Afri-Can travaille en étroite collaboration avec IMDH pour s'assurer que le programme d'échantillonnage soit fait avec les plus hauts standards de l'industrie. Le niveau de coopération entre la Société et IMDH est excellent et tous les efforts requis sont mis de l'avant pour assurer une bonne opération du programme.

Avec la signature le 10 décembre 2009 de la nouvelle entente avec IMDH et la confirmation du début des travaux pour au plus tard le 14 février 2010, plusieurs actionnaires ont questionné la Direction sur la validité de cette longue attente pour le vaisseau.

Premièrement, il est important de comprendre que les coûts directs de la conversion de l'Explorer, estimés à tout près de 50 millions US \$, sont à la charge exclusive d'IMDH. En comparaison, la Société n'a eu qu'à encourrir 2 200 000 \$ en frais généraux et administratifs durant la période de conversion de 24 mois.

Quand il sera disponible, le MV DP The Explorer sera le seul vaisseau aussi techniquement avancé disponible pour location. Le coût pour la période d'attente de ce vaisseau est minime comparativement aux investissements requis la Société avait suivit l'approche des autres opérateurs et prodéder à l'achat de son propre vaisseau d'échantillonnage.

De plus, sans l'entente de 2006 avec IMDH, la Société n'aurait pas complété le levé géophysique de 2006 et cette situation aurait peut forcer la Société à mettre sa licence d'exploration à risque sans que des travaux d'exploration soit complétés. Finalement, notre partenariat avec IMDH nous permet non seulement d'avoir accès à un vaisseau d'échantillonnage à la fine pointe de la technologie et de la performance mais selon les termes de la nouvelle entente, nous avons aussi l'option de louer un vaisseau de production lors de phase ultérieure.

La Direction n'a pas pris à la légère la décision d'attendre pour le vaisseau. Avant la signature de l'entente de 2006, la Société avait révisé l'histoire de l'industrie diamantifère marine sur la côte ouest de

la région Sud-Africaine et a découvert qu'un des éléments clé du succès était le contrôle des investissements en exploration.

Le critère clé pour la mesure du succès est le coûts par carats lors de la délimitation d'une ressource inférée. En utilisant les données de De Beers Marine quant à la découverte du gisement Atlantic One, il est généralement accepté dans l'industrie marine que les coûts d'exploration pour le développement d'une ressource inférée doit être au environ de 5 US \$ par carat. Un autre point de référence important est le fait que lors de la découverte du gisement Atlantic One, le prix du diamant marin de Namibie était aux environs de 125 US \$ par carats. La plus récente vente de diamants marins, publiée au mois d'août 2009, était de 218 US \$ par carat.

Avant de débiter la prochaine section, la déclaration suivante est de mise : *« Les énoncés de quantités potentielles sont de nature conceptuelle. Il n'y a pas eu suffisamment d'exploration pour définir une ressource minérale et il est incertain que de plus amples travaux d'exploration résulteront en une ressource minérale sur la zone décrite. »*

La suite est un extrait du communiqué de presse de la Société publié le 21 avril 2009 :... *« La superficie totale des affleurements de base du Miocène et des formations colluviales / terrestres, couvrent approximativement 12,3 kilomètres carrés, soit légèrement plus que l'estimation précédente de 11,5 kilomètres carrés (voir le rapport technique intitulé « Phase 2 Sampling in Feature 8, EPL 2499, Offshore, Republic of Namibia », tel que rapporté dans un communiqué de presse d'Afri-Can daté du 31 janvier, 2007, qui estimait un potentiel minéral variant entre 0,6 millions and 1,6 millions de carats). La teneur moyenne des échantillons de la zone cible était de 0,053 carats par mètres carrés et la moyenne des 20% meilleurs échantillons (utilisé pour compenser la performance inadéquate de l'outil d'échantillonnage) était de 0,146 carats par mètres carrés. En appliquant ces données pour la zone cible totale, il est estimé que le potentiel minéral varie de 0,7 millions à 1,8 millions de carats.*

En utilisant comme guide le potentiel de ressource minérale publié le 21 avril 2008, le tableau suivant présente une revue des investissements de la Société versus le but d'investir 5 US \$ par carat pour la délimitation d'une ressource inférée.

Tableau 1 : Investissements en \$ CAD pour délimiter une ressource sur le Bloc J	
Coût d'investissement au 31 août 2009	6 721 197 \$
Coûts projetés / 2 ^e phase	1 800 000 \$
Coût total / délimitation d'une ressource sur le Bloc J	8 512 179 \$

Tableau 2 : ressource potentielle du Bloc J / détails à date					
Caractéristique	Superficie	Teneur en ct par km ²		Carats	
		Résultats	Meilleurs 20%	Résultats	Meilleurs 20%
Miocene Basal Unit and Terrestrial Colluvial (BM TC)	12.3 km ²	0.057	0.146	700,000	1,800,000
Last Transgressive Sequence (LTS)	15.3 km ²	Plus de diamants ont été extraits des LTS que des BM TC mais leur potentiel n'a pas été évalué à ce jour parce que l'échantillonnage n'était pas adéquat.			
Total	27.6 km²			700,000	1,800,000

Table 3: Modèle de coût d'investissement à ce jour		
	Résultats	Meilleurs 20%
Coût d'investissement du Bloc J, à ce jour	9,60 \$	3,73 \$
Coûts projetés de la 2 ^e phase d'échantillonnage	2,57 \$	1,00 \$
Coût total projeté de la délimitation de ressource du Bloc J	12,17 \$	4,73 \$

La conclusion à tirer de ces tableaux est que la Société se situe dans la performance ciblée d'investir 5,00 US \$ par carat pour délimiter une ressource inférée. De plus, ces chiffres valident que sans l'entente avec IMDH, l'objectif aurait été difficile à atteindre si la Société avait dû investir elle-même pour un vaisseau avec des capacités similaires au MV DP The Explorer

Personne Qualifiée

M. Richard W. Foster ("SACNASP") est la Personne Qualifiée désignée selon les termes de la norme 43-101 qui a responsable de l'information scientifique et technique qui est contenue dans cette section du document.

Performance globale

Les frais généraux et les pertes nettes au courant de l'année financière 2009 ont été de l'ordre de 1 119 925 \$ et 1 123 261 \$ respectivement alors que la moyenne des frais généraux et les pertes nettes pour les six dernières périodes équivalentes étaient 1 201 930 \$ et 2 808 810 \$.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Avant l'arrivée du bateau, la Société a mis de l'avant des stratégies de réduction de coûts en relation aux dépenses qui sont effectivement sous le contrôle de la direction; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante de nos frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 9 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux exigences réglementaires touchant la gouvernance, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles sont hors du contrôle de la direction et leurs tendance à augmenter au fil des ans ne semble pas ralentir.

État consolidé des frais d'exploration et de développement reportés

Au cours de l'année financière 2009, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 383 915 \$ pour le projet Bloc J et aucun en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib contre 409 357 \$ en dépenses d'exploration pour le projet Bloc J et 149 575 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante de l'année dernière.

Tableau #4
Détail des frais d'exploration et de développement

	Trimestre finissant août		Année fiscale finissant août	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Frais d'exploration et de développement :				
Projets marins:				
Gestion de projet	18 316	6 354	117 468	65 883
Géologue	94 949	130 885	225 434	319 565
Compensation à base d'actions	-	-	6 270	16 164
Frais de déplacement	1 650	305	4 743	7 745
Projet terrestre de métaux primaires (Haib):				
Géologue	-	72 250	-	128 875
Frais de laboratoires	-	-	-	18 681
Autres	-	423	-	2 019
Augmentation durant la période	114 915	210 217	383 915	558 932
Solde au début	5 967 939	5 488 722	5 698 939	5 140 007
Solde à la fin de la période	6 082 854	5 698 939	6 082 854	5 698 939

État consolidé des résultats et résultat étendu

Durant l'année financière 2009, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 172 501 \$ (ou 13 %), (1 123 261 \$ contre 1 295 762 \$), les frais généraux ont diminué de 223 047 \$ (ou 17 %) (1 119 925 \$ contre 1 342 972 \$) alors que les autres coûts ont augmenté de 43 876 \$ ((3 334 \$) contre (47 210 \$)).

La diminution des frais généraux de 223 047 \$ (ou 17 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable aux efforts de contrôle de coûts mis de l'avant par la direction. Le seul compte ayant vu une augmentation des sommes dépensées en 2009 versus la même période l'année dernière est le compte des frais de relations publiques, 21 981 \$ (ou 14%) (176 042 \$ versus 154 061 \$). Les réductions les plus importantes ont affecté les comptes suivants: frais de divulgation d'information aux actionnaires 95 017 \$ (37 323 \$ versus 132 340 \$); frais de voyage 61 479 \$ (70 704 \$ versus 132 183 \$); rémunération à base d'actions 29 968 \$ (83 852 \$ contre 113 550 \$) et honoraires professionnels 28 037 \$ (278 114 \$ contre 306 151 \$).

La variation de 43 876 \$ en autres dépenses de la Société est composée d'une augmentation des pertes sur change de 14 425, d'une diminution des revenus d'investissement de 31 322 \$, d'une diminution des frais d'administration recouverts de 15 516 qui a été partiellement atténué par une réduction de 10 718 \$ des pertes sur dévaluation d'un montant à recevoir.

La perte sur change de la Société résulte principalement du fait qu'un passif financier constitué de frais courus est libellé en dollars US (US \$ 400,000). D'autres actifs et passifs de la Société sont aussi libellés en dollars namubiens et en dollars US, mais leur influence sur l'importance de la perte ou le gain sur taux de change est marginale. De la perte sur change de 17 519 \$ pour l'année, 11 000 \$ représente une perte de change non réalisée par la Société suite à l'évaluation en dollars canadiens du frais courus.

Les termes gouvernant l'entente entre Afri-Can et IMDH, incluent le principe que les coûts de la première phase du programme terminée le 22 novembre 2006, n'ont pas été, et ne seront pas facturés avant 30 jours après la terminaison de la seconde phase du programme d'échantillonnage. Il résulte de cette situation que, depuis 2006, les résultats opérationnels et le niveau des passifs de la Société sont assujettis aux fluctuations de dollars canadiens versus le dollar américain à la suite de la comptabilisation du frais courus de 400 000 US\$.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

Trimestre finissant ::	FISCAL 2009				FISCAL 2008			
	31/08/09	31/05/09	28/02/09	30/11/08	31/08/08	31/05/08	28/02/08	30/11/07
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	262,953	363,345	229,474	264,153	307,794	393,586	308,988	332,604
Perte avant radiations et rémunération à base d'actions	250,148	202,177	234,201	329,108	200,978	297,826	291,784	315,414
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	265,547	294,405	234,201	329,108	340,972	387,428	291,784	275,578
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Actif à court terme	50,891	418,396	241,332	152,505	391,827	909,705	1,235,773	1,521,540
Actif total	7,116,290	7,375,446	7,109,728	6,901,077	7,084,557	7,396,087	7,569,768	7,906,372
Passif à court terme	480,570	500,300	614,778	578,946	484,791	430,827	465,077	468,670
Montant dû aux administrateurs	390,866	423,710	418,050	381,408	368,985	393,507	390,357	431,584
Avoir des actionnaires	6,244,854	6,451,436	6,076,900	5,940,723	6,230,781	6,571,753	6,714,334	7,006,118

Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée

Pour le dernier trimestre, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations et frais relatifs aux émissions d'options se chiffrent à 262 953 \$ et 250 148 \$ respectivement, tandis qu'au cours des huit derniers trimestres, leur moyenne s'établissait respectivement à 262 862 \$ et 265 205 \$.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Durant les années financières 2008 et 2009, la la société a maintenue son niveau d'activité opérationnelles tout en recherchant comment réduire les coûts opérationnelles; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante des frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 9 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires touchant la gouvernance, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans.

En tenant compte de ce qui précède, la moyenne 250 148 \$ par trimestre en frais généraux d'administration moins la rémunération à base d'action et la tendance à la baisse de coûts d'opérations observé permettent à la direction d'émettre l'hypothèse que la Société pourrait avoir besoin entre 225 000 \$ et 285 000 \$ pour assurer l'exploitation de la Société durant un trimestre. De ce montant, 100 000 \$ représente les salaires, honoraires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Performance trimestrielle globale

Au cours du quatrième trimestre, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 114 915 \$ pour le projet Bloc J et Nil \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib, contre 137 544 \$ en

dépenses d'exploration marine et 72 673 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante l'année dernière.

Durant le quatrième trimestre de l'année fiscale 2009, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 75 425 \$ (ou 22 %), (265 547 \$ contre 340 972 \$), alors que les frais généraux ont diminué de 44 841 \$ (ou 15 %) (262 953 \$ contre 307 794 \$).

Ressources financières

Au 31 août 2009, le fonds de roulement de la Société était déficitaire de 429 679 \$ (versus un déficit de 92 964 \$ au 31 août 2008).

Les actifs à court terme de la Société de 50 891 \$ au 31 août 2009 (391 827 \$ au 31 août 2008) comprennent les éléments suivants : trésorerie, 30 065 \$ (300 398 \$ au 31 août 2008); sommes à recevoir, 16 446 \$ (51 313 \$ au 31 août 2008) et dépenses payées d'avance, 4 380 \$ (40 116 \$ au 31 août 2008).

Les passifs à court terme de 480 570 \$ au 31 août 2009 (484 791 \$ au 31 août 2008) comprennent les éléments suivants : comptes généraux à payer de 43 770 \$ (58 991 \$ au 31 août 2008), et frais courus à payer de 436 800 \$ (425 800 \$ au 31 août 2008).

Le frais courus de la Société de 436 800 \$ au 31 août 2009 (425 800 \$ au 31 août 2008) représente la valeur équivalente en dollar canadien des charges reliées au programme d'exploration complété le 22 novembre 2006 par IMDH. En conformité avec les Principes Comptables Canadiens Généralement Acceptés, cette somme à payer représente la valeur en dollars Canadien de la meilleure estimation de la Direction de la somme à être facturés (US 400 000 \$) en vertu du tarif journalier location de navire en dollars Américain avec IMDH. Puisque la principale raison de la fluctuation des besoins en fonds de roulement de la Société est la réévaluation trimestrielle de la somme à payer US \$ 400,000 à IMDH, les actionnaires sont avisés qu'une augmentation ou une diminution de 0.01 \$ du taux de change USD/CAD résultera en une variation des pertes nettes de la Société de 4 000 \$.

Sous l'ancienne entente, ces charges n'étaient pas encore facturés à la fin de l'année financière 2009 et les conditions de paiements encourus pouvant être facturés sous la nouvelle entente n'ont pas encore été définies. Le montant 300 000 US \$ déjà versé par la Société en 2006 à la mobilisation du vaisseau pourrait être crédité et ce sujet est toujours l'objet de discussions.

La Société prévoit remédier à son déficit de fond de roulement par de nouveaux financement qui pourraient se réaliser par placement, exercice de bons de souscriptions et exercice d'options. (Svp se référer à la section note 1 des états financiers).

Depuis la fin de l'année financière, la Société a amélioré son fond de roulement en clôturant un placement privé au montant de 650 000 \$ le 22 octobre 2009 et un autre montant de 149 426 \$ fut levé par l'exercice de 996 174 bons de souscription.

Situation de trésorerie

Au cours de l'année financière 2009, les besoins en fonds de roulement d'Afri-Can se sont chiffrés aux environs de 150 000 \$ par trimestre. Les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can pour l'exercice 2008 se chiffraient aux environs de 200 000 \$ par trimestre. Pour l'exercice 2010, les besoins de fonds de

roulement d'Afri-Can devraient se chiffrer entre 150 000 \$ et 200 000 \$ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société, puisque, comme dans le passé, ses paiements pourraient être accrus ou réduits si la situation financière de la Société le demandait (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Au cours de l'année financière 2009, la Société a investi approximativement 95 000 \$ par trimestre pour financer ses activités d'explorations marine comparativement à 140 000 \$ par trimestre durant Fiscal 2008. La Société envisage que les fonds requis en 2010 pour financer ses activités d'explorations marine (sans tenir compte de l'entente avec IMDH) devraient être sensiblement 90 000 \$ par trimestre. À la suite de l'entente d'option avec Teck Cominco sur le projet Haib, la Société ne prévoit pas que des investissements en capitaux seront nécessaires au développement de son projet de métaux de base.

En tenant compte de ce qui précède, pour l'année financière 2010, le fonds requis pour maintenir les opérations de la Société sont d'approximativement de \$ 240 000 et \$ 290 000 par trimestre.

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, elle ne générera pas de liquidité par ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Depuis l'exécution de l'entente originale avec IMDH, la Société a été en mesure de lever les fonds requis pour le développement du projet et pour subvenir à ses dépenses d'exploitation et d'exploration. Même si la Société a eu du succès à maintenir son développement dans le passé, il n'y a pas d'assurance que ce sera le cas dans le futur. La signature d'une nouvelle entente avec IMDH le 10 décembre 2009, qui inclut une date ferme pour le commencement du programme d'échantillonnage élimine les variables qui ont pu rendre difficile la clôture de placements privés dans le passé. La Direction reçoit des manifestations d'intérêt pour le financement de la Société et ses projets.

Quant à ce renouveau d'intérêt, la direction est d'avis, que si ne survient pas d'événements négatifs importants sur les marchés financiers, la Société sera aisément en mesure de compléter les placements et financements nécessaires permettant de rencontrer les liquidités nécessaires pour la Société, et ce, pour les 12 prochains mois.

En conclusion, les États Financiers ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Les investisseurs sont avisés que si tels changements étaient requis, ces ajustements pourraient être matériels.

Engagements financiers

La Société n'a pas d'engagements financiers en investissement de capitaux pour le prochain exercice.

Projet terrestre:

À la suite de la signature d'une entente d'option pour le projet de cuivre Haib en Namibie entre la Société, Deep South et Teck Cominco le 2 juillet 2008 et son approbation subséquente par le Ministère des Mines

et Énergies de la Namibie le 28 juillet 2008; La Société n'a aucune obligation financière reliée au projet de cuivre Haib et ce pour les deux prochaines années ou jusqu'à ce que Teck Cominco est engagé des dépenses d'exploration totalisant 2 millions \$ US.

Projet marin:

Les termes gouvernants l'entente de location du vaisseau d'exploration d'IMDH ont été modifié le 10 décembre 2009 avec la signature d'une nouvelle entente avec IMDH. (Svp vous référer à la note 15 des états financiers, intitulée Engagements et pour les détails de l'entente originale et le communiqué de presse à la note 16 des états financiers intitulée Événements subséquents).

Par conséquent, les besoins en capitaux d'Afri-Can sont maintenant gouvernés par la nouvelle entente dont les points importants sont les suivants :

- Le programme sera payé au comptant.
 - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, en actions d'Afri-Can.
 - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une nouvelle Société qui détiendrait 70% du Bloc J et qu'IMDH détiendrait à 51%.
 - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une participation directe de 51% dans la co-entreprise du Bloc J.
- En considération pour l'annulation des options de paiement tel que stipulé à l'entente originale, Afri-Can émettra à IMDH, 12,5 millions de bons de souscription permettant l'acquisition d'actions d'Afri-Can à un prix d'exercice de 0,20 \$ par action et ce jusqu'au 15 juin 2010.
- Le coût du programme demeure inchangé et est évalué à environ 1,8 millions US \$. La moitié des coûts seront versés au départ du vaisseau et la balance dans les 30 jours après la terminaison du programme.
- Les termes de la nouvelle entente stipulent que le programme débutera au plus tard le 14 février 2010.

Résultant de la nouvelle entente, la Société devra payer les coûts du programme d'échantillonnage de ses capitaux propres. La Société planifie couvrir ses dépenses d'exploitation et d'exploration par des financements par placements privés, exercice de bons de souscription ou d'options. Même si la Société a eue du succès dans ses financements passés, il n'existe aucune assurance que ce sera le cas dans le futur.

Cette éventualité a été un des motifs pour la prolongation et le changement de prix d'exercice de 14 582 775 bons de souscription en janvier 2009 puisque ceci donnait à la Société l'accès à une source de liquidité potentielle lorsque la valeur des actions de la Société sera supérieur à 0,15 \$ l'action. À la date de signature du présent Rapport de Gestion, la Société avait toujours 12 902 435 de ces bons de souscriptions non-exercés et qui si exercés, génèreraient une entrée de fonds de 1,9 million \$ dans les coffres de la Société.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale

Modifications comptables récentes

Le 1er septembre 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a appliqué les recommandations suivantes du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Instruments financiers - Informations à fournir et présentation

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Ces chapitres complètent les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncé dans le chapitre 3855, « Instruments financiers - Évaluation et comptabilisation » et remplace les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - Information à fournir et présentation ».

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », établit des normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital

Normes générales de présentation des états financiers

Le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers » exige de la direction qu'elle évalue la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Cette exigence n'a pas d'impact sur les états financiers de la société et les exigences de présentation sont divulguées à la note 1.

L'adoption des chapitres 3862, 3863, 1535 et 1400 couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

Frais d'exploration minière (Abrégé CPN-174)

En mars 2009, la société a adopté l'abrégé du CPN-174 (CPN-174) du Manuel de l'ICCA. Le CPN-174 fournit des normes supplémentaires aux sociétés d'exploration minière pour la comptabilisation des frais d'exploration sur les circonstances où il est nécessaire d'effectuer un test de dépréciation. L'application de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la société.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers (Abrégé CPN-173)

En janvier 2009, l'ICCA a publié le CPN-173 Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. Le CPN-173 établit des normes pour la comptabilisation du risque de crédit propre à l'entité et du risque de crédit de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs

financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Le CPN-173 s'applique aux exercices financiers terminés après le 12 janvier 2009. L'application de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la société.

Convergence IFRS

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé le 1 janvier 2011 comme date de changement pour l'information financière des sociétés ouvertes canadiennes, qui devra alors correspondre aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). La date de changement pour Melkior sera le 1 septembre 2011, pour être conséquent avec sa fin d'année.

Équipe:

L'équipe qui va assurer la convergence IFRS sera constituée de personnes de l'interne et si nécessaire de consultant externe. L'équipe va se rapporter au Chef de la Direction Financière et au comité de vérification, pour faire rapport sur les progrès accomplis.

Formation:

Des membres de l'équipe comptable de la Société ont entrepris des démarches, incluant des séances de formation, pour se préparer à l'entrer en vigueur des IFRS.

Conventions comptables affectées:

L'analyse détaillée des conventions comptables affectées par la convergence IFRS devrait être complétée tout au long de 2010. En général, beaucoup d'efforts devront être mis sur la présentation des états financiers puisque les IFRS demandent plus de divulgations. Basée sur l'analyse des différences accomplie à date, voici une liste non exhaustive des conventions comptables IFRS qui pourraient avoir un impact sur les états financiers de la Compagnie:

Adoption initiale (IFRS 1)

L'IFRS 1 donne des directives sur l'approche générale à prendre lorsque les IFRS sont adoptés pour la première fois. Le principe fondamental de l'IFRS 1 est l'application rétrospective des IFRS valides à la date de l'adoption initiale. IFRS 1 réalise qu'une pleine application rétrospective peut ne pas être possible ou appropriée dans toutes les situations et prescrit:

- Des exemptions à certains aspects spécifiques de certains IFRS dans la préparation du bilan d'ouverture; et
- Des exemptions obligatoires dans l'application rétrospective de certains IFRS.

De plus, IFRS 1 contient des obligations de divulgation pour mettre en évidence les changements faits aux états financiers suite à la convergence IFRS.

Dépréciation (IAS 36, IAS36)

IFRS requiert un test de dépréciation en une étape (le test de dépréciation est fait en utilisant les flux de trésorerie actualisés) plutôt qu'en deux étapes selon les PCGR canadiens (qui utilise les flux de trésorerie non actualisés comme indicateur pour identifier une dépréciation potentielle). IFRS requiert le renversement des pertes de dépréciation là où les conditions adverses présentes antérieurement ont changé; ceci n'est pas permis selon les PCGR canadien.

Le test de dépréciation devrait être fait au niveau de l'actif pour les actifs à long terme ou les actifs incorporels. Là où les valeurs recouvrables ne peuvent être estimées au niveau de l'actif individuel, elles doivent être estimées au niveau de l'unité génératrice de trésoreries (« UGT »).

Paiement fondé sur des actions (IFRS 2)

IFRS requiert que les extinctions prévues soient prises en compte dans la comptabilisation du coût de rémunération à base d'actions lors de l'octroi plutôt que de reconnaître les extinctions lorsqu'elles surviennent.

Actifs miniers, exploration et évaluation des coûts (IFRS 6)

Selon IFRS, la Compagnie a l'obligation de développer une convention comptable afin d'identifier spécifiquement et invariablement quelles dépenses d'activités d'exploration et d'évaluation seront comptabilisées comme actifs. Contrairement aux IFRS, les PCGR canadiens indiquent que les coûts d'exploration peuvent être initialement capitalisés si la Compagnie considère que ces coûts ont les mêmes caractéristiques que des immobilisations corporelles.

Les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être classés comme corporels ou incorporels selon la nature des actifs acquis.

Systèmes d'information:

Le processus comptable de la Compagnie est simple puisqu'elle est une compagnie au stade d'exploration. La Compagnie devrait être en mesure d'opérer ses systèmes comptables sous les IFRS puisqu'aucun défi important n'est entrevu. Cependant, certains tableurs Excel devront être adaptés afin de supporter les changements nécessaires suite à la convergence.

La Compagnie doit encore établir si de l'information historique devra être régénérée afin d'être conforme aux choix qui auront été faits en vertu d'IFRS 1.

Étant donné que la Compagnie va faire sa comptabilité selon les PCGR canadiens de septembre 2010 à août 2011, il n'a pas encore été déterminé comment l'information sera générée en parallèle selon les IFRS pour qu'en 2011-12, les comparables soient disponibles. Une fois que l'étendue des ajustements de conversion sera connue, des processus seront mis en place en septembre 2010 afin de générer la double comptabilité.

Contrôles internes:

Étant donné qu'Afri-Can est un émetteur émergent, les dirigeants n'ont pas à faire d'attestation concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, tel que défini dans le Règlement 52-109.

Les dirigeants signataires de l'émetteur ont la responsabilité de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'avoir les connaissances nécessaires à l'appui des déclarations faites dans les attestations, plus spécifiquement que les documents déposés sur SEDAR sont fiables. Les dirigeants vont s'assurer qu'une fois le processus de convergence complété, ils pourront encore signer leur attestation.

Impact sur les activités commerciales:

Les processus d'affaires de Melkior sont simples et aucun défi important n'est prévu pour opérer selon les IFRS. La Compagnie n'a pas de transactions en monnaies étrangères, elle n'a pas de dette ni d'obligation de capital. La Compagnie ne prévoit pas que les IFRS vont changer les processus lorsqu'elle complète des placements privés accreditifs. La Compagnie n'a pas de plan de rémunération qui sera affecté par les IFRS. Le régime d'options d'achat d'actions n'est pas affecté par des ratios ou objectifs financiers.

Les processus d'affaires seront mis sous surveillance durant 2009 et 2010 afin de détecter des impacts non identifiés lors de notre diagnostic initial.

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, la valeur des frais courus en ce qui concerne les opérations marine de la Société, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 3, afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice le 31 août 2009 et 2008, fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirés.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

1) Conversion de devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de la dépréciation d'équipement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux opérations de l'exercice.

2) Régime d'options d'achat d'actions :

La société comptabilise les options octroyées selon la méthode de la juste valeur établie à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes afin de constater le coût de la rémunération lors des émissions des options octroyées à des dirigeants, administrateurs, employés et consultants. Le coût de la rémunération pour les dirigeants, administrateurs ou employés est imputé à l'état des résultats sur la période d'acquisition des options alors que le coût de la rémunération pour les consultants est comptabilisé à l'état des résultats ou à l'état des frais d'exploration et de développement reportés lorsque les services sont rendus. Les coûts de rémunération sont comptabilisés avec un montant correspondant au surplus d'apport. Toute contrepartie reçue au moment de l'exercice des options est portée au compte de capital-actions avec le coût de rémunération correspondant antérieurement constaté à titre de surplus d'apport.

3) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de gîtes miniers sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés des gîtes miniers concernés sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les dépenses capitalisées d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subit des retards importants, ceux-ci seront dévalués à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les gîtes miniers et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

Radiation des frais d'exploration reportée

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses gîtes miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers et des frais d'exploration et de développement reportés peut dépasser leur valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques et incertitudes qui pourraient par la suite influencer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des gîtes miniers et dépenses afférentes.

Instrument financier

Les instruments financiers utilisés par la société sont constitués de l'encaisse, des sommes à recevoir, des comptes à payer et des frais courus. L'encaisse, les sommes à recevoir et les comptes à payer sont les

instruments financiers utilisés pour financier le fonds de roulement et les opérations corporatives de la société.

Au 31 août 2009, les liquidités de la Société en dollars canadiens et US étaient déposées dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSBC du Canada, alors que les liquidités en dollars namibiens, 27 535 N \$ (3 713 CAD \$), étaient déposées dans un compte à intérêt avec la First National Bank of Namibia.

L'encaisse est classée comme un actif financier détenu à des fins de transaction. Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement aux montants comptabilisés initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes à payer, et les frais courus sont classés comme autres passifs financiers.

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire.

Information sur les financements

Au cours de l'année financière 2009, la Société a complété quatre placements privés totalisant 954 100 \$ résultant en l'émission de 11 416 250 nouvelles actions, 5 708 125 bons de souscription et 11 250 bons de courtier. Les actionnaires sont priés de prendre note que, même si la Société a bel et bien reçu 954 100 \$ en contrepartie de la vente de 11 416 250 nouvelles actions, les Normes Comptables Canadiennes Généralement Reconnues nous obligent de ne reconnaître que 828 671 \$ dans le compte de capital alors que le 125 429 \$ restant, représentant la juste valeur comptable des bons de souscriptions est comptabilisée dans le compte surplus d'apport. Finalement, 300 000 actions émises en contrepartie du paiement d'une facture d'honoraires professionnels, 22 500 actions ont été émises pour le paiement d'une commission à un courtier. Aucune options n'a été exercée, 145 000 bons de souscriptions furent exercés pour un total de 21 750 \$ et 217 000 bons de souscription pour un total de 32 500 \$ étaient en cours d'exercice à la clôture de l'année financière.

Au 31 août 2009 Afri-Can comptait 158 468 394 (146 367 644 au 31 août 2008) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 37 754 832 \$ (ou de 0,238 \$ par action de valeur d'émission), 19 940 150 bons de souscription (14 884 808 au 31 août 2008) et 8 035 000 options (7 735 746 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 186 443 544.

Information sur les actions en circulation

Au 17 décembre 2009 Afri-Can comptait 163 843 234 (158 106 394 au 31 août 2009) actions émises et en circulation, 20 685 960 bons de souscription (19 940 150 au 31 août 2009) et 8 250 000 options (8 035 000 au 31 août 2009) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 192 779 194.

Le capital actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 163 843 234 étaient en circulation à la date des présentes.

Opérations entre apparentés

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société est assurée par un des administrateurs d'Afri-Can. Pour l'année 2009, un montant de 47 207 \$ (59 899 \$ en 2008) d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires professionnels dans les états consolidés des résultats et un montant de 10 130 \$ (NIL \$ en 2008) a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital actions pour ce qui concerne des services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

Pour l'année financière 2009, des frais administratifs pour un montant de 130 000 \$ (130 000 \$ en 2008) ont été comptabilisés au poste des salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion. Ces frais d'administration ont été facturés par une société contrôlée par un dirigeant et administrateur.

Pour l'année financière 2009, 19 336 \$ de dépenses (34 852 \$ en 2008) ont été récupérés d'une compagnie dirigée par un dirigeant et administrateurs de la société.

Pour l'année financière 2009, 75 000 \$ (75 000 \$ en 2008) en honoraires professionnels a été versés à une société administrée par le Président du conseil dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

De plus, pour l'année financière 2009, un montant de 11 500 \$ (0 \$ en 2008) en jetons de présence a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont menées dans le cours normal des activités de la Société et sont établies en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties visées.

Les montants dus aux administrateurs et à une société détenue par un administrateur ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités précises de remboursement, mais les montants dus aux administrateurs ne sont pas remboursables avant 12 mois de la date de la signature des états financiers de la Société.

Le total de 390 866 \$ dû aux administrateurs et à une société détenue par un administrateur (368 985 \$ au 31 août 2008) au 31 août 2009 se composent de salaires impayés et d'autres frais payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs et à un autre administrateur de la Société.

Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

Relativement aux ordonnances de dispense émises en novembre 2007 par chacune des autorités en valeurs mobilières à travers du Canada, le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société doivent produire une «Attestation de base relative à l'émetteur émergent» relativement à l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires y compris les Rapports de gestion.

En comparaison avec le certificat intitulé «Annexe 52-109A2 Attestation des documents annuels et intérimaires», l'«Attestation de base relative à l'émetteur émergent» comprend un «Avis au lecteur» qui déclare que le Chef de la direction et le Chef de la direction financière ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109.

FACTEURS DE RISQUE

La Société dépend fortement sur l'expertise technique et des affaires de son équipe technique et de sa direction et il y est peu probable que cette dépendance diminue dans le court terme.

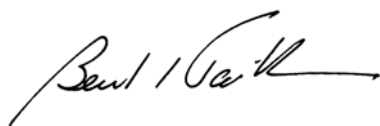
Tous les gîtes miniers de la Société détenue en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie générés par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courants de la Société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

Un certain nombre de facteurs déterminent la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclut la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaires moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la Société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bonne et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la Société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesurée avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ces, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.



Bernard J. Tourillon MBA,
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 17 décembre 2009



AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS



États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

États financiers consolidés de

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Pour les exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers consolidés d'Afri-Can, Société de minéraux marins, et de toute l'information contenue dans le présent rapport incombe à la direction. Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, le cas échéant, les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné l'information financière présentée dans le présent rapport et s'est assurée qu'elle concordait avec celle des états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes qui lui fournit l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés de toute perte ou d'un usage non autorisé et que l'information financière est fiable et disponible en temps opportun.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information, d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés. Le conseil assume ces responsabilités principalement par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et deux de ses trois membres sont des administrateurs externes. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que les vérificateurs afin d'examiner les questions relatives aux contrôles internes, aux résultats de la vérification, aux conventions comptables et aux sujets connexes. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers consolidés.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., un cabinet indépendant de comptables agréés a reçu le mandat de vérifier les états financiers consolidés de la société et de fournir une opinion indépendante à leur égard.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la société pour les exercices terminés les 31 août 2009 et 2008 sur les recommandations du comité de vérification.

(s) Pierre Léveillé _____

Pierre Léveillé
Président et chef de la direction

(s) Bernard J. Tourillon _____

Bernard J. Tourillon, MBA
V.-p. exécutif et chef de la direction
financière

Montréal, Canada

Le 16 octobre 2009

(à l'exception de la note 16, qui est en date du 10 décembre 2009)

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

États financiers

Bilans consolidés	1
État consolidé des frais d'exploration et de développement reportés	2
État consolidé des résultats et résultat étendu	3
État consolidé du déficit	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 27



Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Afri-Can, Société de minéraux marins

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la société Afri-Can, Société de minéraux marins aux 31 août 2009 et 2008 et les états consolidés des frais d'exploration et de développement reportés, des résultats et résultat étendu, du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 août 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/S/ Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada

Le 16 octobre 2009

(à l'exception de la note 16, qui est en date du 10 décembre 2009)

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 18510

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Bilans consolidés

Aux 31 août 2009 et 2008

	2009	2008
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	30 065	300 398
Sommes à recevoir (note 4)	16 446	51 313
Frais payés d'avance	4 380	40 116
	<u>50 891</u>	<u>391 827</u>
Immobilisations (note 5)	3 925	15 170
Gîtes miniers (note 6)	978 620	978 621
Frais d'exploration et de développement reportés (note 7)	6 082 854	5 698 939
	<u>7 116 290</u>	<u>7 084 557</u>
Passif		
Passif à court terme :		
Comptes à payer	43 770	58 991
Frais courus	436 800	425 800
	<u>480 570</u>	<u>484 791</u>
Sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur (note 8)	390 866	368 985
	<u>871 436</u>	<u>853 776</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 9)	37 754 832	36 944 206
Surplus d'apport (note 9)	2 121 798	1 643 210
Déficit	(33 631 776)	(32 356 635)
	<u>6 244 854</u>	<u>6 230 781</u>
	<u>7 116 290</u>	<u>7 084 557</u>

Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation (note 1)

Engagements (note 15)

Événements subséquents (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(s) Pierre Léveillé _____ Pierre Léveillé, administrateur

(s) Marcel Drapeau _____ Marcel Drapeau, administrateur

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des frais d'exploration et de développement reportés
Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

	2009	2008
	\$	\$
Frais d'exploration et de développement :		
Projets marins :		
Honoraires de gestion de projet, des géologues et de consultation, taxes et permis	379 172	400 898
Frais de déplacement	4 743	8 459
Projet terrestre de métaux primaires (Haib) :		
Honoraires de gestion de projet, des géologues et de consultation, taxes et permis	-	149 575
Augmentation durant l'exercice	383 915	558 932
Solde au début	5 698 939	5 140 007
Solde à la fin	6 082 854	5 698 939

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des résultats et résultat étendu
Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

	2009	2008
	\$	\$
Frais généraux et administratifs :		
Frais de déplacement	70 704	132 183
Honoraires professionnels	278 114	306 151
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion	346 876	351 965
Rémunération à base d'actions relative à des salaires, charges sociales et honoraires de gestion	83 852	113 550
Frais de bureau	105 336	134 031
Information aux actionnaires et droits d'inscription	37 323	132 340
Relations publiques	176 042	154 061
Intérêts	1 358	3 634
Frais bancaires	9 075	8 478
Amortissement des immobilisations	11 245	6 579
	1 119 925	1 342 972
Autres :		
Perte de change	17 519	3 094
Revenus nets de placements	(889)	(32 211)
Perte sur dévaluation d'un montant à recevoir	6 041	16 759
Radiation de gîtes miniers	1	-
Frais administratifs recouverts (note 14)	(19 336)	(34 852)
	(3 334)	(47 210)
Perte nette et résultat étendu	1 123 261	1 295 762
Perte nette par action, de base et diluée	(0,01)	(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	151 333 545	145 923 218

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé du déficit

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	32 356 635	30 941 347
Perte nette	1 123 261	1 295 762
Changement au niveau de l'échéance et du prix d'exercice des bons de souscription (note 9)	151 880	119 526
Solde à la fin	33 631 776	32 356 635

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des flux de trésorerie
Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

	2009	2008
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Perte nette	(1 123 261)	(1 295 762)
Ajustements :		
Amortissement des immobilisations	11 245	6 579
Charge de la rémunération à base d'actions	107 626	131 418
Perte de change non réalisée	11 000	1 440
Radiation de gîtes miniers	1	-
Perte sur dévaluation d'un montant à recevoir	6 041	16 759
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Sommes à recevoir	28 826	747 323
Frais payés d'avance	35 736	92 756
Comptes à payer	25 153	(22 011)
Frais courus	-	(4 880)
	(897 633)	(326 378)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Augmentation (diminution) des sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur	21 881	(141 350)
Émission d'actions ordinaires et d'unités	1 008 400	88 110
Frais d'émission d'actions et d'unités	(24 359)	(3 800)
	1 005 922	(57 040)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Frais d'exploration et de développement reportés	(378 662)	(460 500)
Fonds détenus en fidéicommiss liés au projet Haib	-	175 000
Acquisition d'immobilisations	-	(5 461)
	(378 662)	(290 961)
Diminution nette de l'encaisse	(270 333)	(674 379)
Encaisse au début	300 398	974 777
Encaisse à la fin	30 065	300 398

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

1. Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation :

La société, constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers marins et terrestre, principalement dans le domaine du diamant. La société détient des gîtes miniers au stade d'exploration et/ou de développement en Namibie. La possibilité de recouvrer les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes repose sur la découverte de réserves économiquement rentables, sur la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire afin de réaliser l'exploration et la mise en valeur des gîtes miniers ainsi que leur mise en production, sur un climat politique stable, sur le renouvellement des permis des concessions minières sous-jacentes et/ou sur le produit de la cession de ces gîtes. Selon la direction, la valeur comptable nette des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, aux 31 août 2009 et 2008, représente la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Toutefois, cette valeur pourrait être réduite dans l'avenir.

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sur la base de la continuité de l'exploitation. Cela sous-entend que des fonds seront disponibles dans le futur afin de financer l'exploration et le développement continu des activités, les dépenses en immobilisations, la réalisation des actifs et le paiement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

La société dispose actuellement de sources de financement minimales pour respecter les obligations qui peuvent être normalement engagées par des sociétés semblables et elle présente un déficit cumulé de 33 631 776 \$ (32 356 635 \$ en 2008). Ces éléments soulèvent des doutes significatifs quant à la possibilité de la société de poursuivre ses activités, car cela repose sur sa capacité d'obtenir et de conserver un niveau de financement approprié au moment opportun et de disposer de flux de trésorerie suffisants pour couvrir ses engagements et ses frais. Il n'est présentement pas possible de prévoir le dénouement de ces éléments. Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte de tout ajustement aux valeurs et au classement des actifs et passifs qui pourrait être nécessaire si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

La société devra périodiquement rechercher des fonds additionnels afin de poursuivre ses activités et, bien qu'elle y soit parvenue dans le passé, rien ne garantit qu'elle pourra y parvenir dans l'avenir (voir note 16). Dans l'éventualité où la société ne serait pas en mesure de lever des fonds additionnels, la société pourrait considérer adopter un plan pour réduire ses engagements en matière de dépenses d'exploration et de développement ou réduire ses dépenses discrétionnaires.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux normes de l'industrie minière afin de vérifier les titres des gîtes miniers dans lesquels elle détient une participation, ces procédures ne garantissent pas les titres de la société. Les titres de propriété peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

2. Modification comptables :

Modifications comptables récentes

Le 1^{er} septembre 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a appliqué les recommandations suivantes du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Instruments financiers - Informations à fournir et présentation

Le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Ces chapitres complètent les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncé dans le chapitre 3855, « Instruments financiers - Évaluation et comptabilisation » et remplace les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - Information à fournir et présentation ».

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », établit des normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital (voir note 11).

Normes générales de présentation des états financiers

Le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers » exige de la direction qu'elle évalue la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Cette exigence n'a pas d'impact sur les états financiers de la société et les exigences de présentation sont divulguées à la note 1.

L'adoption des chapitres 3862, 3863, 1535 et 1400 couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

Frais d'exploration minière (Abrégé CPN-174)

En mars 2009, la société a adopté l'abrégé du CPN-174 (CPN-174) du Manuel de l'ICCA. Le CPN-174 fournit des normes supplémentaires aux sociétés d'exploration minière pour la comptabilisation des frais d'exploration sur les circonstances où il est nécessaire d'effectuer un test de dépréciation. L'application de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la société.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

2. Modification comptables (suite) :

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers (Abrégé CPN-173)

En janvier 2009, l'ICCA a publié le CPN-173 Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. Le CPN-173 établit des normes pour la comptabilisation du risque de crédit propre à l'entité et du risque de crédit de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Le CPN-173 s'applique aux exercices financiers terminés après le 12 janvier 2009. L'application de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la société.

3. Principales conventions comptables :

a) Base de présentation:

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

b) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif, les montants liés aux produits et aux charges. Ces estimations incluent la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des frais courus en regard des opérations marines pour les frais de mobilisation et les coûts du carburant tel que décrit dans la note 15, l'évaluation de la rémunération à base d'actions, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

c) Principes de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de sa filiale en propriété exclusive, Noragem (Pty) Ltd., une société namibienne.

d) Actifs et passifs financiers :

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après :

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

3. Principales conventions comptables (suite) :

Les autres sommes à recevoir sont classés comme prêts et créances. Elles sont évaluées au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

Les comptes à payer et les frais courus sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement. Les coûts de transaction, si applicable, sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable des passifs financiers afférents.

e) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 et 5 ans

f) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts liés à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de gîtes miniers sont capitalisés par gîte jusqu'au début de la production commerciale. Le cas échéant, les produits accessoires générés au cours de la période d'exploration et de développement seront comptabilisés en réduction des frais reportés. Si des réserves de minerai économiquement rentables sont mises en valeur, les coûts d'acquisition capitalisés ainsi que les frais d'exploration et de développement du gîte minier en question seront alors reclassés à titre de gisements miniers et seront amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les frais capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas recouvrables sur la durée de vie estimative du gîte minier ou si le projet est abandonné ou subit des délais trop importants, la valeur du gîte minier ainsi que les frais d'exploration et de développement seront réduits à leur valeur de réalisation nette connue.

Le recouvrement des montants comptabilisés au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes est tributaire de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation de la participation de la société dans les titres miniers sous-jacents, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels gîtes. Les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés ne représentent pas nécessairement la valeur réelle ou future.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

3. Principales conventions comptables (suite) :

g) Impôts sur les bénéfices :

La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. La société comptabilise une provision pour moins-value à l'égard de l'actif d'impôts futurs si, selon l'information dont elle dispose, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité de l'actif d'impôts futurs ne pourra être réalisée.

h) Perte nette par action :

La perte nette par action est calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque exercice. La méthode du rachat d'actions est utilisée afin de déterminer l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription. La perte nette diluée par action est équivalente à la perte par action en raison de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription décrits à la note 9.

i) Régime de rémunération à base d'actions :

La société comptabilise les options octroyées selon la méthode de la juste valeur établie à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes afin de constater le coût de la rémunération lors des émissions des options octroyées à des dirigeants, administrateurs, employés et consultants. Le coût de la rémunération pour les dirigeants, administrateurs ou employés est imputé à l'état des résultats sur la période d'acquisition des options alors que le coût de la rémunération pour les consultants est comptabilisé à l'état des résultats ou à l'état des frais d'exploration et de développement reportés lorsque les services sont rendus. Les coûts de rémunération sont comptabilisés avec un montant correspondant au surplus d'apport. Toute contrepartie reçue au moment de l'exercice des options est portée au compte de capital-actions avec le coût de rémunération correspondant antérieurement constaté à titre de surplus d'apport.

j) Conversion des devises :

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises de la société canadienne et des établissements étrangers intégrés sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur au cours de l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

3. Principales conventions comptables (suite) :

k) Environnement :

Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement. Il est très difficile de déterminer les impacts sur l'environnement en termes de résultat, d'incidence ou de calendrier. À la date des états financiers consolidés et selon les meilleures connaissances de la direction, la société exploite son entreprise en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Des coûts de restauration des lieux seront comptabilisés et pris en charge à leur juste valeur dans les états financiers seulement si la société est tenue juridiquement responsable et que les coûts peuvent être raisonnablement estimés. Un montant correspondant sera capitalisé aux actifs miniers et amorti sur sa durée de vie utile.

l) Frais d'émission d'actions et d'unités :

Les frais d'émission d'actions et d'unités sont comptabilisés en réduction du capital-actions.

m) Actions ordinaires :

Le produit de l'émission d'unités est alloué entre les actions ordinaires et les bons de souscription selon leur juste valeur respective.

4. Sommes à recevoir :

	2009	2008
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	14 900	26 071
Autres	1 546	25 242
	16 446	51 313

5. Immobilisations :

			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	52 362	50 982	1 380
Matériel informatique	66 342	63 797	2 545
	118 704	114 779	3 925

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

5. Immobilisations (suite) :

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	52 563	46 301	6 262
Matériel informatique	66 311	57 403	8 908
	118 874	103 704	15 170

6. Gîtes miniers :

	Solde au 31 août 2008	Radiation	Solde au 31 août 2009
	\$	\$	\$
Namibie – Namibian Gemstones (1)	1	1	-
Namibie – Bloc J Woduna (participation) (2)	896 206	-	896 206
Namibie – projet terrestre de métaux primaires Haib (3)	82 414	-	82 414
	978 621	1	978 620

	Solde au 31 août 2007	Radiation	Solde au 31 août 2008
	\$	\$	\$
Namibie – Namibian Gemstones (1)	1	-	1
Namibie – Bloc J Woduna (participation) (2)	896 206	-	896 206
Namibie – projet terrestre de métaux primaires Haib (3)	82 414	-	82 414
	978 621	-	978 621

(1) Au 31 août 2008, la société détenait une participation de 60 % dans les concessions diamantifères Namibian Gemstones. Durant l'exercice 2009, la société a radié la propriété.

(2) La participation de la société de 70 % dans la concession Bloc J Woduna est régie par une entente entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., une société namibienne. L'entente demeure en vigueur jusqu'à sa renégociation par les deux parties. L'entente stipule que la société est le gestionnaire et l'exploitant désigné des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession. Il est aussi stipulé qu'advenant l'exploitation commerciale du Bloc J Woduna, la société obtiendra le remboursement total de son investissement (coût d'acquisition et frais d'exploration et de développement) avec les intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net du projet.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

6. Gîtes miniers (suite) :

(3) Entre 2005 et juillet 2008, la société a signé des ententes différentes avec Deep South Mining (PTY) Ltd. (« Deep South »), une société namibienne, concernant le développement du gîte de cuivre Haib en Namibie. Le 2 juillet 2008, la Société a annoncé qu'elle et Deep South, ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. ("Teck Cominco") selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib dans le sud de la Namibie. Le projet comprend une licence de prospection ("Propriété") détenue par Deep South. Suite à cette nouvelle entente, Afri-Can a mis fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente. Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en encourageant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US \$ et en encourageant des paiements optionnels non-cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US \$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquit son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can; ou de financer les coûts d'exploration et de développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation dans la co-entreprise diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.

Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un bonus de production de 1 million US \$, % payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

7. Frais d'exploration et de développement reportés :

	Solde au 31 août 2008	Ajouts	Solde au 31 août 2009
Namibie – Bloc J Woduna	\$ 5 441 076	\$ 383 915	\$ 5 824 991
Namibie – Projet terrestre de métaux primaires Haib	257 863	-	257 863
	5 698 939	383 915	6 082 854

	Solde au 31 août 2007	Ajouts	Solde au 31 août 2008
Namibie – Bloc J Woduna	\$ 5 031 719	\$ 409 357	\$ 5 441 076
Namibie - Projet terrestre de métaux primaires Haib	108 288	149 575	257 863
	5 140 007	558 932	5 698 939

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

8. Sommes à payer à des administrateurs ou à une société contrôlée par un administrateur :

Les sommes à payer à des administrateurs ou à une société contrôlée par un administrateur ne portent pas intérêt et ne sont pas remboursables avant douze mois à compter de la date de la signature des présents états financiers.

9. Capital-actions et surplus d'apport :

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote, sans valeur nominale

Émission :

Au cours de l'exercice, la société a émis des actions ordinaires comme suit :

	2009		2008	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde au début	146 367 644	36 944 206	145 558 390	36 812 755
Payé en espèces	11 416 250	828 671	-	-
Exercice de bons de souscription (à émettre)	217 000	32 550	-	-
Émis pour paiement de commission d'un courtier	22 500	1 800	-	-
Émis pour paiement d'honoraires professionnels	300 000	40 000	-	-
Frais d'émission d'actions et d'unités	-	(26 320)	-	(3 800)
Émises en espèces lors de l'exercice d'options	-	-	809 254	88 110
Émises en espèces lors de l'exercice de bons de souscription	145 000	21 750	-	-
Juste valeur des bons de souscription émis antérieurement transférés au surplus d'apport	-	(108 700)	-	-
Transférées du surplus d'apport lors de l'exercice des options	-	-	-	47 141
Transférées du surplus d'apport lors de l'exercice de bons de souscription	-	20 875	-	-
Solde à la fin	158 468 394	37 754 832	146 367 644	36 944 206

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

9. Capital-actions et surplus d'apport (suite) :

Régime de rémunération à base d'actions :

La société offre un régime de rémunération à base d'actions (le « régime ») selon lequel le conseil d'administration peut, de temps à autre, attribuer des options permettant à des employés, dirigeants, administrateurs, et consultants de la société d'acquérir des actions ordinaires selon des quantités et des prix d'exercice qui ont été déterminés par le conseil d'administration et pour une durée maximale de dix ans. Le prix d'exercice est établi à la date d'attribution et les options peuvent être exercées dès qu'elles sont accordées. Le prix d'exercice correspond au cours de l'action à la date à laquelle l'option est accordée.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires du capital-actions de la société pouvant être réservé aux fins d'émission dans le cadre du régime doit correspondre à 14 000 000 actions ordinaires (14 000 000 actions ordinaires en 2008) et le nombre maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à un seul détenteur dans le cadre des options d'achat d'actions ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution, et 2 % dans le cas de consultants et de personnes pratiquant des activités de relations publiques.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2009, la société a attribué 2 575 000 options d'achat d'actions (2 885 000 en 2008) à des salariés et à des non-salariés. La moyenne pondérée de la juste valeur de ces options à la date de l'octroi est 0,05 \$ en 2009 (0,07 \$ en 2008) et a été établie à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes selon la moyenne pondérée des hypothèses suivantes :

	2009	2008
Taux de rendement des dividendes	– %	– %
Volatilité prévue	76 %	75 %
Taux d'intérêt sans risque	1,34 %	3,17 %
Durée moyenne prévue des options	3,24 ans	2,85 ans

La variation des options d'achat d'actions ordinaires de la société se détaille comme suit :

	2009		2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début	7 735 746	\$ 0,18	6 195 000	\$ 0,18
Attribuées	2 575 000	0,11	2 885 000	0,16
Expirées	(2 275 746)	0,13	(535 000)	0,17
Exercées	-	-	(809 254)	0,11
Solde à la fin	8 035 000	0,17	7 735 746	0,18
Options exerçables	8 035 000	0,17	7 735 746	0,18

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

9. Capital-actions et surplus d'apport (suite) :

Options pouvant être exercées au 31 août 2009 :

Fourchette des prix d'exercice	Options pouvant être exercées		Prix d'exercice moyen prévu \$
	Nombre d'options en cours	Durée moyenne prévue	
0,10 \$ à 0,15 \$	3 935 000	2,74 ans	0,12
0,16 \$ à 0,20 \$	1 350 000	0,60 ans	0,16
0,25 \$	2 750 000	2,54 ans	0,25
	8 035 000	2,31 ans	0,17

Bons de souscription :

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2009, la société a émis 5 708 125 bons de souscription (aucun en 2008) dans le cadre de placements privés et a attribué 11 250 bons de souscription au courtier (aucun en 2008). La moyenne pondérée de la juste valeur des bons de souscription émis est 0,02 \$ en 2009 (néant en 2008) et a été établie à l'aide du modèle d'évaluation Black et Schoeles selon la moyenne pondérée des hypothèses suivantes :

	2009	2008
Taux de rendement des dividendes	– %	– %
Volatilité prévue	78 %	– %
Taux d'intérêt sans risque	1.03 %	– %
Durée moyenne prévue des bons de souscription	2 ans	–

La variation des bons de souscription se détaille comme suit :

	2009		2008	
	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice \$	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice \$
Solde au début	14 884 808	0,19	14 976 808	0,19
Émis	5 719 375	0,15	-	-
Exercées	(362 000)	0,15	-	-
Expirés	(302 033)	0,20	(92 000)	0,18
Solde à la fin	19 940 150	0,15	14 884 808	0,19
Bons de souscription exercables	19 940 150	0,15	14 884 808	0,19

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

9. Capital-actions et surplus d'apport (suite) :

Bons de souscription pouvant être exercés au 31 août 2009 :

Nombre	Prix d'exercice	Échéance
	\$	
14 220 775	0,15	Février 2010
1 601 875	0,15	Février 2011
1 250 000	0,15	Mars 2011
2 867 500	0,15	Mai 2011
19 940 150	0,15	

Le 14 janvier 2009, la Bourse de Croissance TSX a approuvé la prolongation de la période d'exercice des 4 447 423 bons de souscription expirant le 1 février 2009, des 1 317 019 bons de souscription expirant le 12 juin 2009 et des 8 818 333 bons de souscription expirant le 24 août 2009, jusqu'au 25 février 2010. La Bourse a aussi autorisé que le prix d'exercice des 14 582 775 bons de souscription prolongés soit changé pour 0,15 \$ par action ordinaire.

Suite aux approbations, la société a prolongé l'échéance et modifié le prix d'exercice des 14 582 775 bons de souscription (5 764 442 en 2008). L'augmentation de la moyenne pondérée de la juste valeur à la date de prolongation des bons de souscription octroyés est 0,01 \$ en 2009 (0,02 \$ en 2008) et est établie à l'aide du modèle d'évaluation Black et Schoeles selon la moyenne pondérée des hypothèses suivantes :

	2009	2008
Taux de rendement des dividendes	– %	– %
Volatilité prévue	74 %	74 %
Taux d'intérêt sans risque	1,11 %	3,20 %
Durée moyenne prévue des bons de souscription	1,0 ans	0,68 ans
Prix d'exercice moyen des bons de souscription	0,15 \$	0,18 \$

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

9. Capital-actions et surplus d'apport (suite) :

Les changements au surplus d'apport de la société se résument comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	1 643 210	1 377 084
Plus : Charge de rémunération à base d'actions liée aux éléments suivants :		
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion relatifs aux salariés	83 852	113 550
Relations publiques	23 774	17 868
Frais d'exploration et de développement reportés	5 667	62 323
Changement au niveau de la date d'échéance et du prix d'exercice des bons de souscription	151 880	119 526
Juste valeur des bons de souscription du courtier	161	-
Bons de souscription émis par l'entremise de l'émission du capital-actions	125 429	-
Juste valeur des bons de souscription émis antérieurement transférés au capital-actions	108 700	-
Moins : Transfert au capital-actions lors de l'exercice d'options	-	(47 141)
Transfert au capital-actions lors de l'exercice de bons de souscription	(20 875)	-
Solde à la fin	2 121 798	1 643 210

10. État des flux de trésorerie :

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :

	2009	2008
	\$	\$
Montants versés au cours de l'exercice :		
Intérêts versés	1 358	3 634
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Frais d'exploration et de développement reportés compris dans les comptes à payer	12 894	53 268
Frais d'exploration et de développement reportés financés par l'émission d'options d'achat à des non-salariés	5 667	62 323
Frais relatifs à l'émission de bons de souscription à un courtier	161	-
Actions émises pour paiement de commission à un courtier	1 800	-
Actions émises pour paiement d'honoraires professionnels	40 000	-
Charge de la rémunération à base d'actions comprise dans les relations publiques	23 774	17 868

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

11 Informations à fournir sur le capital :

Une société d'exploration minière ne génère pas de liquidité par ses opérations et, de ce fait, la capacité de la société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de gîtes miniers. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des gîtes miniers pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la société se compose de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital, la société a mis en place une planification rigoureuse et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Au 31 août 2009, les capitaux propres sont de 6 244 854 \$ (6 230 781 \$ en 2008).

12. Instruments financiers :

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La société considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. La société préconise une gestion active et rigoureuse des risques financiers auxquels elle est exposée. La gestion des risques financiers relève de la responsabilité de la direction de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les produits, charges, gains et pertes générés par des actifs ou des passifs financiers enregistrés aux résultats sont les suivants:

	2009	2008
	\$	\$
Perte de change	17 519	3 094
Revenus nets d'investissement	(889)	(32 211)

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

12. Instruments financiers (suite):

Risque financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique de risques financiers sont détaillés ci-après: **Risque de crédit**

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène de ce fait la société à subir une perte financière. Celle-ci peut être exposée au risque de crédit en raison de son encaisse, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financière de renom. Au 31 août 2009, les liquidités en fonds Canadien et US de la société se trouvaient dans un compte à intérêt auprès de la Banque HSBC du Canada. Les liquidités en fonds namibiens se trouvaient dans un compte à intérêt auprès de la First National Bank of Namibia.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants. La société établie des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations (voir note 1).

En date du 31 août 2009, le passif à court terme de 480 570 \$ était composé de comptes fournisseurs de 43 770 \$; ces comptes sont exigibles pour paiement lors de la prochaine année et des frais courus de 436 800 \$ (US 400 000 \$) représentant une somme qui pourrait exigible pour paiement lors de la prochaine année.

Le risqué associé aux sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur de la société est minimal. La société s'est entendue sur des modalités de remboursements avec les administrateurs et les sommes ne sont pas remboursables avant douze mois à compter de la date de signature des présents états financiers.

L'encaisse et les sommes à recevoir au 31 août 2009 ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins financiers opérationnels de la société pour les douze prochains mois (voir note 1).

Risque de taux d'intérêt

La société n'a présentement aucun emprunt alors que les autres actifs et passifs financiers de la société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de Change

La société est exposée au risque de change en raison des sommes à recevoir, des comptes fournisseurs et des frais courus libellés en devises. Au 31 août 2009, une augmentation ou une diminution dans les taux de change des devises étrangères comparativement au dollar canadien n'aurait pas d'impact significatif sur la perte nette de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

12. Instruments financiers (suite):

L'encaisse et les sommes à recevoir en devises se détaillent comme suit :

	2009		2008	
	Encaisse et sommes à recevoir	CDA \$	Encaisse et sommes à recevoir	CDA \$
Dollars namibiens	27 535	3 713	436 101	59 452
Livres britanniques	332	590	-	-
Dollars américains	339	435	4 488	4 777

Les comptes à payer et frais courus en devises se détaillent comme suit :

	2009		2008	
	Comptes à payer et frais courus	CDA \$	Comptes à payer et frais courus	CDA \$
Dollars namibiens	1 577	213	4 899	668
Dollars américains	411 808	449 694	407 233	436 554

Analyse de sensibilité de la variation des taux de change

La monnaie utilisée pour les activités courantes de la société est le dollar canadien et la plupart de ses dépenses sont en dollars canadiens. Lorsque requis, la société finance ses transactions en devises étrangères en achetant des devises au taux courant.

Au 31 août 2009, un montant de 411 808 \$ US est compris dans les comptes à payer et frais courus, lequel a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 31 août 2009. Une variation de 0,01 \$ du taux de change US/CDN résulterait en une variation de la perte nette de 4 118 \$.

Au 31 août 2009, un montant de 1 577 \$ namibien est compris dans les comptes à payer, lequel a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 31 août 2009. Une variation de 0,01 \$ du taux de change US/CDN n'aurait aucun impact matériel.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

12. Instruments financiers (suite):

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers se détaillent comme suit :

	2009		2008	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Encaisse	30 065	30 065	300 398	300 398
Prêts et créances				
Autres sommes à recevoir	1 546	1 546	25 242	25 242
Passifs financiers				
Comptes à payer	43 770	43 770	58 991	58 991
Frais courus	436 800	436 800	425 800	425 800

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur estimative de chacune des catégories d'instruments financiers :

Autres sommes à recevoir, comptes à payer et frais courus

- La juste valeur des autres sommes à recevoir, des comptes à payer et des frais courus est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

13. Impôts sur les bénéfices :

Aux 31 août 2009 et 2008, les incidences fiscales sur des actifs et passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
ACTIFS		
Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés	6 228 738	6 226 000
Report des pertes autres qu'en capital	4 613 915	4 426 155
Frais d'émission de capital-actions	48 788	80 832
Perte sur dévaluation d'un montant à recevoir	7 552	5 964
Report des pertes en capital	678 424	967 700
Perte non matérialisée sur les avances	320 918	313 844
Provision pour moins-value	(11 731 369)	(11 878 204)
Total de l'actif des impôts futurs	166 966	142 291
PASSIFS		
Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés	(166 966)	(142 291)
	-	-

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

13. Impôts sur les bénéfices (suite):

La provision pour impôts diffère du montant qui aurait dû être obtenu par l'application du taux d'imposition canadien combiné prévu par la loi (fédéral et Québec : 30, 90 % en 2009 et 31, 27 % en 2008) en raison des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Économie d'impôts sur les bénéfices selon le taux canadien combiné prévu par la loi (fédéral et Québec)	(347 088)	(405 185)
Augmentation (diminution) résultant de :		
Écart du taux d'imposition d'une filiale étrangère	(237 835)	(297 966)
Recotisation des pertes autres qu'en capital	-	578 768
Pertes expirées	417 832	286 084
Écart permanent	36 499	109 393
Autres	(11 849)	(12 933)
Changements au niveau du taux pratiquement en vigueur	289 276	-
Écart temporaire déductible non constaté pour l'exercice	(146 835)	(258 161)
	-	-

Au 31 août 2009, la société a accumulé des pertes autres qu'en capital qui peuvent être reportées afin de réduire un éventuel revenu imposable au cours des exercices ultérieurs. Ces pertes expirent comme suit :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2010	779 998	981 220
2014	990 288	1 186 784
2015	965 895	1 134 083
2026	1 041 542	1 154 801
2027	1 185 997	1 179 962
2028	1 190 177	1 185 848
2029	1 055 086	1 050 430
	7 208 983	7 873 128

Au 31 août 2009, la société a aussi des pertes fiscales relatives à sa filiale étrangère en propriété exclusive, Noragem (Pty) Ltd., pouvant être reportées d'un montant approximatif de 1 854 000 \$. Les pertes relatives à cette filiale étrangère peuvent être reportées indéfiniment sous réserve de tests relativement à la poursuite des activités.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

14. Opérations entre apparentés :

La société a effectué les opérations suivantes avec des administrateurs ou des sociétés dont les administrateurs, les dirigeants et les actionnaires sont également administrateurs et dirigeants de la société :

	2009	2008
	\$	\$
Honoraires de gestion d'un dirigeant	130 000	130 000
Honoraires professionnels d'administrateurs	133 707	134 899
Frais d'émission d'actions et d'unités	10 130	-
Frais administratifs recouverts auprès d'une société gérée par un dirigeant de la société	(19 336)	(34 852)

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités de la société et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties concernées.

15. Engagements :

En vertu de l'entente conclue avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME »), la société s'est engagée à investir au moins 5 % de ses frais d'exploration dans des programmes d'emploi et de formation de différents secteurs de l'économie relatifs à ses entreprises minières. De plus, lorsque la production commerciale débutera, la société s'est engagée à verser une subvention spéciale de bon gré de 1 % sur les ventes brutes générées par l'exploitation de ses gîtes miniers diamantifères marins namibiens.

Activités marines :

À la suite d'une ratification le 23 février 2006 par ses actionnaires, la société et International Mining and Dredging Holding Ltd. (« IMDH ») sont liées par une entente dans le cadre de laquelle la société affrétera un navire d'IMDH afin d'effectuer un programme d'arpentage et d'échantillonnage (le « programme ») dans la concession Bloc J Woduna.

Le coût prévu du programme complet d'arpentage et d'échantillonnage est évalué à environ 2,5 M\$ US. La société paiera les frais de consommation de carburant à la fin de chaque mois d'utilisation du navire. Lorsque le programme sera terminé, le solde restant, après le paiement des frais relatifs aux installations de chantier et au carburant, devrait se situer à près de 1,8 M\$ US.

Dès que le programme d'échantillonnage sera terminé, IMDH aura le choix de demander un versement en espèces, estimé à 1,8 M\$ US, ou de sélectionner l'une des options suivantes :

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

15. Engagements (suite) :

Option 1

IMDH aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en actions de la société à un prix équivalant au cours des actions de la société le même jour qu'elle aura fait son choix d'option de rémunération. IMDH aura également le droit de nommer un administrateur au conseil d'administration de la société. Le montant à verser en actions en vertu de l'option 1 est évalué à environ 2,5 M\$ US.

Option 2

IMDH aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en un investissement dans une nouvelle société namibienne (Newco) qui doit être constituée et qui détiendra une participation de 70 % dans le Bloc J Woduna, participation actuellement détenue par la société. IMDH détiendra 51 % de Newco et la société, 49 %.

En vertu de l'option 2, la participation dans le Bloc J Woduna serait répartie comme suit : IMDH, 35,7 %; la société, 34,3 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Selon les modalités de l'option 2, les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

Option 3

IMDH aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en une participation directe de 51 % dans le Bloc J Woduna. Si IMDH choisit l'option 3, la société pourra choisir de payer le solde restant à IMDH en espèces, à l'exclusion de la valeur ajoutée de 40 % décrite aux options 1 et 2 précédentes. La société sera tenue d'effectuer le versement dans les 30 jours suivant la signification de l'avis relativement à l'option choisie par IMDH, mais pas avant 30 jours suivant la finalisation du travail de prospection.

Si la société exerce son option de verser le solde restant en espèces, les participations dans le Bloc J Woduna demeureront les mêmes, soit la société, 70 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Si la société n'exerce pas son option de verser le solde restant en espèces, la participation dans le Bloc J Woduna se détaillera comme suit : IMDH, 51 %, Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 % et la société, 19 %. Selon les modalités de l'option 3, les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

L'entente avec IMDH comprend une clause d'annulation qui stipule que la société peut annuler l'entente en tout temps avant l'installation du chantier en contrepartie de frais d'annulation de 250 000 \$ US et en tout temps après l'installation du chantier en contrepartie de 250 000 \$ US en plus des frais d'utilisation journaliers du navire en fonction du nombre de jours pendant lesquels le navire aura été mobilisé pour le programme d'échantillonnage.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

15. Engagements (suite) :

L'entente existante entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. demeurera en vigueur, sauf si elle est renégociée par les partis en cause. L'entente stipule que la société est l'exploitant et le gestionnaire des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession Bloc J Woduna. Elle stipule également que si le Bloc J Woduna devient un bail minier commercial, la société et, le cas échéant, IMDH devront obtenir le remboursement de leur investissement complet plus intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net. En date du 31 août 2009, l'investissement en matière d'exploration et de développement de la société dans le Bloc J Woduna s'élevait à 5,8 M\$.

Relations avec les investisseurs

La société a retenu les services du cabinet Relations Publiques PaRadox afin d'accroître sa visibilité au sein de la communauté financière au Canada. Au cours de 2009, la société a renouvelé l'entente pour une durée de douze mois jusqu'au 31 mars 2010. PaRadox touche des honoraires mensuels de 5 000 \$ et, en mai 2009, la société lui a octroyé 450 000 options à un prix d'exercice de 0,14 \$ par action, et ayant une date d'expiration du 20 mars 2010.

Baux

La société loue des locaux commerciaux en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les versements minimums pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2010	18 479
2011	6 209
	<hr/> 24 688

16. Evènements subséquents :

Placement privé

Le 22 octobre 2009, la société a complété un placement privé d'un montant de 650 000 \$ suite à l'émission de 4 062 500 unités. Chaque unité a été évaluée à 0,16 \$ et est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire à 0,21 \$ pour une période de deux ans à partir de la date d'émission.

Entente avec IMDH

Le 10 décembre 2009, la société et IMDH ont signé une nouvelle entente concernant l'échantillonnage de sa participation de 70 % dans la concession marine Bloc J en Namibie avec IMDH (voir note 15). Cette nouvelle entente remplace l'entente originale signée et annoncée le 19 janvier 2006.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

16. Evènements subséquents (suite) :

Les changements importants sont les suivants :

- Le programme sera payé au comptant par la société :
 - o IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, en actions d'Afri-Can ;
 - o IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une nouvelle Société qui détiendrait 70% du Bloc J et qu'IMDH détiendrait à 51% ;
 - o IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une participation directe de 51% dans la co-entreprise du Bloc J.
- En considération pour l'annulation des options de paiement tel que stipulé à l'entente originale, la société émettra à IMDH, 12,5 millions de bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à IMDH d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix d'exercice de 0,20 \$ jusqu'au 15 juin 2010.
- Le coût du programme demeure inchangé et est évalué à environ 1,8 millions US \$. La moitié des coûts seront versés au départ du vaisseau et la balance dans les 30 jours après la terminaison du programme.
- Selon les termes de la nouvelle entente, le programme d'échantillonnage débutera au plus tard le 14 février 2010.
- Cette nouvelle entente est assujettie à l'approbation des autorités réglementaires.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation de l'exercice courant.